

Acte n°2023-08

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 avril 2023,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

Vu le Code de l'Education, et notamment son article R719-64 ;

Vu les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'Administration le 27 avril 2018, modifiés ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Débat sur les orientations budgétaires 2024

Les membres du Conseil d'administration ont été invités à débattre sur les orientations budgétaires au titre de l'année 2024, sur la base du document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 4 mai 2023

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 5 mai 2023
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 5 mai 2023